



Liège, le 23 janvier 2020.

Votre correspondante : LEONARD Chantal – 04/364.14.39
adeps.ccs.liege@cfwb.be

Objet : **W.E. de Grande Randonnée.**

Madame,
Monsieur,

Le Centre de Conseil du Sport de Liège organise un week-end de Grande Randonnée à Spa **les samedi 14 mars et dimanche 15 mars 2020.**

La randonnée du samedi nous fera découvrir Stavelot et ses hameaux tandis que dimanche nous nous rendrons d'abord à Marteau Spa point de départ de la randonnée. Celle-ci nous emmènera à la découverte des petits villages de l'entité theutoise. Ces parcours techniques avec du dénivelé demandent une bonne condition physique et une pratique de la randonnée sportive.

Les frais de participation s'élèvent à **60€/personne** en chalet ou en chambre de 4 personnes (**code GRSP141556**).

Le prix comprend l'encadrement des randonnées par des guides brevetés, l'assurance, les ravitaillements en eau (1/2L par jour et par personne), le logement, le souper du samedi, le déjeuner et le pique-nique du dimanche ainsi que la tasse de café et le morceau de tarte pour clôturer le week-end.

Pour vous inscrire, il suffit, tout d'abord, de verser le montant de l'(des) inscription(s) sur le compte **BE58 0912 1110 6179** du CCS Luxembourg en **mentionnant en communication** vos nom(s), prénom(s) et code **GRSP141556** et ensuite de compléter lisiblement et entièrement le bulletin d'inscription (1 bulletin par personne), en annexe, puis de le(s) renvoyer **obligatoirement signé** par voie postale, fax ou mail au Centre du Conseil du Sport de Liège

Le nombre de places étant limité à 70 participants, l'ordre d'arrivée des paiements établira l'ordre d'inscription et l'attribution des logements.

Les inscriptions ne seront confirmées qu'après réception du paiement et du bulletin d'inscription complété.

Pour participer à ce week-end GR, une voiture ou un covoiturage est indispensable. L'Adeps ne peut garantir un covoiturage lors de votre inscription au week-end.

- **les participants doivent être aptes (sauf accident) à accomplir l'entièreté du parcours (2 jours soit +/- 45 kms).**
- les participants s'engagent à respecter le règlement d'ordre intérieur en annexe.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Madame Piette au 04/364.14.35 ou au 0497/28.95.95.

Je vous souhaite d'ores et déjà bon amusement et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations sportives.

S. CAELEN,
Inspecteur.

CODE DU STAGE	ACTIVITE CHOISIE	Réservé à l'Administration
GRSP141556	GR SPA	
Votre choix		

Coordonnées du stagiaire (remplir en majuscules)

Nom: Prénom: Sexe (biffer la mention inutile): Masc - Fém
 Date de naissance: N°:
 Adresse: Code postal: Commune: GSM:
 E-Mail: N° National (voir carte d'identité):

En cas de remboursement éventuel: N° de compte:

Je déclare avoir pris connaissance et respecter le règlement d'ordre intérieur en annexe

Acceptez-vous d'être contacté pour un éventuel covoiturage? Oui Non
 (partager votre moyen de locomotion)
 Date et Signature

**Attention un bulletin par personne
 Je souhaite dans la mesure du possible partager le chalet ou la chambre avec**

Règlement d'ordre intérieur

Toute inscription à un week-end de Grande Randonnée implique la connaissance et le respect du présent règlement.

1. La participation au week-end de grande randonnée suppose que le paiement intégral relatif à l'inscription a été effectué et confirmé.
2. La participation à l'entièreté du week-end est obligatoire.
3. La propreté et l'ordre doivent être maintenus dans les locaux fréquentés : chambres, restaurant, sanitaires.
4. Une participation à certaines petites tâches de la vie quotidienne vous sera demandée (*dresser et/ou* desservir votre table au restaurant, ranger votre chambre).
5. Les frais consécutifs à toute dégradation causée à l'environnement ou au matériel seront supportés par son / ses auteur(s).
6. Il est demandé à chacun une attitude correcte et courtoise tant à l'égard des autres participants qu'envers les membres du personnel d'encadrement.
La ponctualité est requise à l'activité et au restaurant.
7. La détention et l'usage de boissons alcoolisées ne sont pas autorisés.
8. La consommation de tabac est interdite à l'intérieur des bâtiments.
9. Les chiens sont interdits.
10. Les remarques de toute nature (organisation de l'activité, accident sportif, etc.) sont à adresser au responsable de l'activité avec un maximum de deux jours après celle-ci.
11. La pratique de cette activité sportive nécessite une tenue adéquate.
12. Les participants sont seuls responsables de leurs effets personnels.
13. Aucun changement de quel qu'ordre que ce soit ne peut se faire sans l'autorisation du responsable de l'activité du Centre de Conseil du Sport de Liège.
14. En cas de maladie ou d'accident préalable au week-end, un remboursement ne sera possible que sur présentation d'un certificat médical daté au plus tard du 1^{er} jour du week-end et envoyé au Centre du Conseil du Sport avant le week-end.
Toutefois, une somme forfaitaire de 12,50€ sera retenue pour frais administratifs dans tous les cas.
15. Tout comportement ou atteinte au bon fonctionnement de l'activité sera sanctionné d'une exclusion par le responsable de l'activité.
16. **Le bon déroulement et la réussite du week-end dépendent du respect de ces quelques règles élémentaires. Leur non respect peut entraîner le renvoi immédiat du participant sans possibilité de recours ni de remboursement.**